

## **Déclaration de l'Alliance pour un Traité lors de la 2nde session du Groupe de Travail Intergouvernemental**

Du 24 au 28 octobre 2016, se tiendra la 2nde session du Groupe de Travail Intergouvernemental qui œuvre pour l'établissement d'un instrument juridique international contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises : les membres de l'Alliance pour un Traité qui participent à la préparation de cette session, appellent la communauté internationale, ses gouvernements ainsi que la société civile à se mobiliser et à les soutenir dans cette démarche.

La mobilisation croissante des organisations de la société civile, notamment des mouvements sociaux, des groupes autochtones et des communautés locales, ainsi que celle des travailleurs et de leurs syndicats du Nord et du Sud, qui soutiennent le processus de traité international, reflète cette demande générale pour une réglementation solide et équitable des sociétés transnationales et autres entreprises. Tous demandent instamment à tous les États, qui œuvrent ensemble et individuellement, de répondre à leurs obligations qui sont celles de protéger les droits humains contre les puissantes sociétés transnationales et autres entreprises. S'abstenir de participer aux négociations internationales montre qu'elles ignorent sciemment leurs obligations et leurs engagements, ce qui ne saurait être justifié.

L'Alliance pour un Traité est sensible au soutien apporté par bon nombre d'Etats et d'organisations de la société civile qui participent déjà au processus de négociation, cependant la contribution de beaucoup d'autres acteurs est nécessaire pour la réussite du processus. Nous reconnaissons et apprécions la riche diversité des approches et des positions de tous ceux déjà impliqués dans les activités du Groupe de travail, qui découlent de leurs expériences, de leurs problèmes et de leurs aspirations propres. Les communautés impactées, les défenseurs des droits humains ainsi que d'autres organisations de la société civile devraient être en mesure de s'exprimer et de contribuer à ce processus collectif.

L'Alliance pour le Traité réaffirme son soutien au Groupe de travail qui œuvre pour le processus d'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant et s'engage à soutenir sa participation et sa campagne qu'il mène pour attirer une large participation. Nous appelons tous ceux impliqués dans le processus du traité de rejeter les actions et les stratégies de ceux qui cherchent à faire dérailler le processus. Compte tenu de la nécessité urgente de protéger les droits humains et l'environnement dans le contexte de la mondialisation économique, nous appelons à un cadre réglementaire mondial élargi concernant la responsabilité des entreprises transnationales et autres entreprises et un meilleur accès à la justice pour les victimes d'abus des entreprises.

Nous soulignons l'importance cruciale de la participation de l'État et exhortons les États qui n'ont pas encore pris leur décision, à participer à la deuxième session. La participation régulière et active des délégués des Etats montrerait qu'ils sont prêts à s'engager à mettre au premier plan la planète et les droits humains avant le profit de l'entreprise.

S'appuyant sur les efforts précédents et établissant un cadre complémentaire aux instruments internationaux existants relatifs aux droits humains, cet instrument juridiquement contraignant constituera un pas en avant dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Un ensemble d'obligations contraignantes ainsi que des mécanismes de mise en œuvre sont les étapes nécessaires et logiques dans ce processus qui a débuté il y a plusieurs décennies. Les Etats devraient établir un cadre international pour la responsabilité juridique,

améliorant l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité des entreprises et renforcer la coopération internationale pour relever ces défis de réglementation au niveau mondial. Les gens attendent et ont d'ailleurs droit à une meilleure protection de leurs droits et souhaitent qu'une action décisive soit engagée par leurs gouvernements.

Nous condamnons l'augmentation des menaces et des attaques que subissent les défenseurs des droits humains qui œuvrent pour démontrer la responsabilité des entreprises. Nous exprimons notre solidarité à nos collègues et exigeons que les auteurs soient poursuivis et punis. Indépendamment de la protection des droits de l'homme, l'instrument juridiquement contraignant sur les entreprises transnationales et autres entreprises doit contenir des dispositions qui renforcent un régime de protection pour les défenseurs des droits de l'homme et les lanceurs d'alerte.

Nous rejetons les actions et les tentatives de certaines entreprises qui visent à influencer indûment de manière directe ou indirecte le processus et la position des Etats ainsi que des autres acteurs et qui tentent de saisir les termes du débat. En adéquation avec la Déclaration de mai 2016 de l'Alliance pour le Traité et de la même façon que la Convention-cadre sur la lutte antitabac vise à interdire aux fabricants de tabac d'influencer les débats politiques de santé, nous demandons aux États de veiller à ce que l'instrument juridiquement contraignant intègre des protections dans la régulation nationale et les débats politiques dans lesquels les sociétés pourraient avoir une influence abusive étant donné leur conflit d'intérêts inhérent à ceux-ci.

Enfin, nous réaffirmons les déclarations précédentes de l'Alliance pour le Traité concernant le contenu de cet instrument contraignant - et son processus -, en rappelant que le processus doit être transparent, participatif et centré sur l'être humain.

September 2016